



Distribution: générale

Date: 2 juin 2017

Original: anglais

Point 6 de l'ordre du jour

WFP/EB.A/2017/6-I/1/Rev.1

Ressources, questions financières et budgétaires

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes

Projet de décision*

Le Conseil prend note du document intitulé "Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes" (WFP/EB.A/2017/6-I/1/Rev.1).

1. Le présent rapport rend compte des progrès accomplis par le PAM dans l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans les rapports qu'il a adressés au Conseil; il comprend les recommandations restées en suspens à la session annuelle de 2016 du Conseil (WFP/EB.A/2016/6-H/1), et celles figurant dans les documents suivants:
 - Rapport du Commissaire aux comptes sur le programme d'alimentation scolaire (WFP/EB.A/2016/6-F/1)
 - Rapport du Commissaire aux comptes sur le Service du transport aérien du PAM (WFP/EB.A/2016/6-G/1)
 - Comptes annuels vérifiés de 2016 (WFP/EB.A/2017/6-A/1*)
2. Le tableau 1 ci-après indique les progrès accomplis pendant la période considérée dans l'application des recommandations du Commissaire aux comptes restées en suspens; le tableau 2 fait le point sur chacune de ces recommandations en attente et présente les observations du Commissaire aux comptes y relatives.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

Coordonnateurs responsables:

M. M. Juneja
Sous-Directeur exécutif chargé du Département de la
gestion des ressources et Directeur financier
tél.: 066513-2885

M. N. Nelson
Directeur
Division des finances et de la Trésorerie
tél.: 066513-6410

Mme T. Tropea
Chef
Sous-Division de la comptabilité générale
tél.: 066513-2426

TABLEAU 1: APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, 2010-2016				
Rapport (session de publication)	Nombre total de recommandations	Recommandations en attente à la session annuelle de 2016 du Conseil	Recommandations intégralement appliquées pendant la période considérée	Recommandations en attente à la session annuelle de 2017 du Conseil
Planification stratégique et établissement des rapports dans un bureau de pays du PAM – Ouganda (EB.1/2010)	8	1	1	0
Gestion des projets (EB2/2011)	11	1	1	0
Gestion des ressources humaines (EB.A/2012)	15	1	0	1
Collaboration avec les partenaires coopérants (EB.A/2013)	10	2	2	0
Achats de produits alimentaires au PAM (EB.A/2014)	9	8	2	6
Entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies (EB.A/2014)	12	3	3	0
Gestion des interventions d'urgence majeures coordonnées au niveau central (EB.A/2015)	7	1	0	1
Gestion des entrepôts (EB.A/2015)	10	10	8	2
Comptes annuels vérifiés de 2015 (EB.A/2016)	4	4	4	0
Programme d'alimentation scolaire (EB.A/2016)	15	15	4	11
Service du transport aérien du PAM (EB.A/2016)	6	6	4	2
Comptes annuels vérifiés de 2016 (EB.A/2017)	9	9	0	9
Total	116	61	29	32

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Session de publication	Recommandation	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Calendrier	Observations du Commissaire aux comptes (EB.A/2017)
Planification stratégique et établissement des rapports dans un bureau de pays du PAM – Ouganda EB.1/2010	Recommandation 8 Mettre au point des méthodes fiables, cohérentes et présentant un bon rapport coût-efficacité pour mesurer et valider le nombre de personnes bénéficiant d'une assistance dans le cadre des projets.	Les méthodes de comptage des bénéficiaires ont été intégrées dans l'outil des bureaux de pays pour une gestion efficace (COMET) dans les six bureaux régionaux. Ces méthodes permettent de mesurer et valider le nombre de personnes bénéficiant d'une assistance dans le cadre des projets du PAM et de fournir les données nécessaires concernant les bénéficiaires dans les rapports normalisés sur les projets et le rapport annuel sur les résultats. Appliquée.	Appliquée	Le Commissaire aux comptes considère que cette recommandation est close
Gestion des projets EB.2/2011	Recommandation 1 Des fonds devraient être prévus et obligatoirement affectés à l'estimation des besoins et à l'évaluation. Si nécessaire, un financement institutionnel pas nécessairement lié aux fonds des projets devrait être dégagé pour ces activités.	En 2016, des ressources non liées aux fonds des projets ont été fournies à l'appui d'études de référence. Le nouveau budget de portefeuille de pays comporte une rubrique distincte pour le suivi, ce qui permet de mieux planifier les budgets consacrés au suivi et suivre les dépenses. Les budgets du suivi sont examinés aux niveaux des bureaux régionaux et du Siège. Les fonds destinés au suivi continueront d'être obtenus par le biais des fonds des projets disponibles, et le nouvel examen du cadre de financement fournira une plus grande visibilité à cet effet. Appliquée.	Appliquée	Le Commissaire aux comptes considère que cette recommandation est close
Gestion des ressources humaines EB.A/2012	Recommandation 6 Un programme assorti d'un calendrier doit être arrêté en vue d'achever dans les meilleurs délais le plan des ressources humaines, et de le mettre en application.	Un plan des ressources humaines et des orientations concernant sa mise en application sont en cours d'élaboration. En 2016, quelques unités du PAM ont procédé au dénombrement ou à une analyse de la structure des effectifs dans le cadre de la hiérarchisation de leurs priorités fonctionnelles. Cette analyse a été présentée au Comité du recrutement et des affectations du personnel du cadre organique au titre du processus de réaffectation des administrateurs recrutés sur le plan international. En 2017, d'autres activités sont prévues pour donner suite à cette recommandation, à savoir:	Décembre 2017	Dans le rapport d'audit de performance sur les ressources humaines qu'il a présenté le 31 mars 2017, le Commissaire aux comptes a fait remarquer que le PAM n'avait toujours pas adopté de vision stratégique à long terme précisant les compétences et les

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Session de publication	Recommandation	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Calendrier	Observations du Commissaire aux comptes (EB.A/2017)
		i) élaboration d'un cadre des ressources humaines du PAM, accompagné de plans de ressources humaines spécifiques établis pour un certain nombre de fonctions dans le cadre de l'expérimentation; ii) élaboration d'outils et de directives de planification des ressources humaines pour les bureaux de pays et les domaines fonctionnels; et iii) mise à disposition des données analytiques des ressources humaines pour appuyer la prise de décisions sur les besoins actuels et futurs en matière de ressources humaines. En cours.		profils nécessaires.
Collaboration avec les partenaires coopérants EB.A/2013	Recommandation 4 Le PAM est en train de revoir sa façon d'aborder les mémorandums d'accord globaux, y compris les critères présidant à la signature de tels accords avec des ONG. Il devrait hâter l'examen des mémorandums d'accord existants et définir des critères transparents pour l'établissement de mémorandums d'accord globaux. Les ONG internationales pourraient par ailleurs faire l'objet d'un examen périodique dans la perspective de la conclusion de nouveaux mémorandums d'accord, le cas échéant.	Le Secrétariat a terminé l'examen des mémorandums d'accord globaux conclus avec des ONG. À la suite de cet examen, le Secrétariat a adopté une nouvelle approche à l'égard des partenariats mondiaux, en particulier avec l'approbation de la feuille de route intégrée du PAM, qui fournit un nouveau cadre de collaboration. Les principaux éléments de cette nouvelle approche sont les suivants: <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tous les mémorandums d'accord globaux conclus avec des ONG ont été réexaminés. Il a été décidé de mettre fin à tous ces mémorandums. Des lettres de résiliation seront envoyées à chaque ONG. ➤ Les principaux critères du renouvellement d'un partenariat mondial sont alignés sur le Plan stratégique du PAM pour 2017-2021 et sur le deuxième objectif de développement durable. ➤ Une note adressée aux ONG partenaires sur la façon dont elles peuvent collaborer au processus de planification stratégique par pays a été élaborée. ➤ Les consultations annuelles du PAM avec ses partenaires seront la principale plateforme pour communiquer avec la communauté des ONG et examiner les possibilités de renouveler les partenariats bilatéraux. 	Appliquée	Le Commissaire aux comptes considère que cette recommandation est close

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Session de publication	Recommandation	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Calendrier	Observations du Commissaire aux comptes (EB.A/2017)
		<p>➤ À l'avenir, les partenariats stratégiques mondiaux seront établis sous forme d'échanges de lettres, de plans d'action conjoints ou autres accords de ce type, plutôt que de mémorandums d'accord officiels.</p> <p>Appliquée.</p>		
<p>Collaboration avec les partenaires coopérants EB.A/2013</p>	<p>Recommandation 5 Nous recommandons aux bureaux de pays de tenir à jour une base de données ou un registre répertoriant les partenaires coopérants potentiels, afin de pouvoir trouver des partenaires appropriés pour un projet donné. Cette base de données devrait contenir le profil institutionnel détaillé des partenaires coopérants, y compris des</p>	<p>Le module d'application de COMET, qui est pleinement opérationnel dans les six bureaux régionaux, permet au PAM de suivre les informations nécessaires concernant ses partenaires actuels.</p> <p>Conformément aux engagements pris au titre du "grand compromis" visant à harmoniser et à simplifier les processus de partenariats, le PAM collabore avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à la mise en place d'un portail de partenaires interinstitutions à utilisation mondiale.</p> <p>Ayant conclu que l'approche la plus efficace pour collecter des informations sur les partenaires potentiels passait par la collaboration interorganisations, le PAM estime par conséquent que cette</p>	<p>Appliquée</p>	<p>Le Commissaire aux comptes considère que cette recommandation est close</p>

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Session de publication	Recommandation	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Calendrier	Observations du Commissaire aux comptes (EB.A/2017)
	<p>informations sur leur capacité financière, leurs compétences de base, le profil de leur personnel, leur expérience, etc., et elle devrait être actualisée régulièrement. Le Siège du PAM pourrait concevoir un modèle de base de données ou de registre et publier des directives pour leur actualisation périodique.</p>	<p>collaboration se substitue à la recommandation relative aux partenaires potentiels. Appliquée.</p>		
<p>Achats de produits alimentaires au PAM EB.A/2014</p>	<p>Recommandation 1 Le PAM doit se doter d'un "cadre global de planification des achats" fondé sur une approche de la chaîne d'approvisionnement qui soit applicable au Siège, dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de pays. Il faudrait notamment: prévoir des instructions concernant les apports nécessaires pour élaborer une stratégie relative à l'approvisionnement et au choix des fournisseurs; rendre obligatoire pour toutes les entités (Siège, bureaux régionaux, bureaux de pays) la préparation d'un plan d'achat annuel; élaborer un modèle de plan d'achat; définir des indicateurs de performance clés</p>	<p>La stratégie à trois volets du PAM – Siège, bureaux régionaux et bureaux de pays – relative à l'approvisionnement et au choix des fournisseurs repose sur l'analyse des informations sur les marchés et sur les apports des parties prenantes du PAM dans le processus de la chaîne d'approvisionnement.</p> <p>La mise en place en novembre 2015 de la Division chargée de la chaîne d'approvisionnement et le recrutement de spécialistes des produits de base avec des mandats clairement définis ont contribué à une plus grande intégration de la planification, de l'approvisionnement et de la livraison – éléments importants de la stratégie et du cadre de planification relatifs aux achats. Les bureaux de pays collectent et regroupent périodiquement des données sur les besoins d'achats estimatifs et établissent des plans d'achat à l'aide des modèles d'achat, tandis que l'outil de parité à l'importation et les directives connexes ont été élaborés pour aider à déterminer les sources d'approvisionnement les plus économiques pour assurer une livraison rapide. Le plan de travail 2016 contenait de nouveaux indicateurs clés de performance visant à améliorer le processus d'achat.</p> <p>Appliquée</p>	<p>Appliquée</p>	<p>Le Commissaire aux comptes considère que cette recommandation est close</p>

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Session de publication	Recommandation	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Calendrier	Observations du Commissaire aux comptes (EB.A/2017)
	applicables au processus de passation des marchés; et préciser les rapports à établir en matière de suivi et d'évaluation périodiques des marchés passés.			
Achats de produits alimentaires au PAM EB.A/2014	Recommandation 2 a) Le PAM pourrait envisager de réaliser une évaluation de l'efficacité et des résultats (évaluation d'impact) du Mécanisme d'achat anticipé.	Des indicateurs de performance clés relatifs au rapport coût-efficacité du mécanisme d'achat anticipé ont été présentés dans le Rapport annuel sur les résultats de 2014. Des évaluations de l'impact du Mécanisme de gestion globale des vivres – anciennement mécanisme d'achat anticipé – sont effectuées régulièrement, et le dernier rapport en bonne et due forme était inclus dans le Rapport annuel sur les résultats de 2015 (WFP/EB.A/2016/4, paragraphes 295-298). Appliquée.	Appliquée	Le Commissaire aux comptes considère que cette recommandation est close
Achats de produits alimentaires au PAM EB.A/2014	Recommandation 2 b) Le PAM pourrait envisager d'élaborer des directives complètes relatives à la gestion des Achats au service du progrès à l'intention du Siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays. Ces directives pourraient être conçues dans le but principal d'inclure les Achats au service du progrès dans le plan d'achat global du PAM, au Siège, dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de pays, et de prendre en compte les risques répertoriés en vue d'accroître	Le PAM procède à l'élaboration de directives complètes relatives à la gestion des Achats au service du progrès à l'intention du Siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays dans le but d'inclure les Achats au service du progrès dans le plan d'achat global du PAM. À ce jour, un projet de directives a été présenté dans les ateliers régionaux de Dakar, Johannesburg et Nairobi afin de recueillir des suggestions des agents de terrain. Les directives ont été testées au Zimbabwe. La version définitive des directives est en cours de réexamen et doit être mise en application en avril 2017. En cours.	Avril 2017	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Session de publication	Recommandation	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Calendrier	Observations du Commissaire aux comptes (EB.A/2017)
	l'efficacité de cette modalité d'achat.			
Achats de produits alimentaires au PAM EB.A/2014	Recommandation 4 b) Des informations pourraient être fournies au Comité des achats de produits alimentaires au Siège et dans les bureaux de pays sur les antécédents des fournisseurs en matière de respect de la qualité et des délais afin qu'il prenne ses décisions en meilleure connaissance de cause.	La Division chargée de la chaîne d'approvisionnement a publié une note qui contient des indications sur la façon dont les résultats du suivi et les évaluations peuvent être communiqués aux comités des achats de produits alimentaires au Siège, aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays. La note renforce les dispositions du Manuel pour l'achat de produits alimentaires et garantit que les comités des achats de produits alimentaires à tous les niveaux disposent d'informations sur les antécédents des soumissionnaires afin de formuler des recommandations en toute connaissance de cause au responsable des achats sur tous les contrats d'achat de vivres du PAM. Appliquée.	Appliquée	Le Commissaire aux comptes considère que cette recommandation est close
Achats de produits alimentaires au PAM EB.A/2014	Recommandation 5 b) Les failles du système WINGS se rapportant à la performance des fournisseurs, aux dates contractuelles de livraison, au détail des engagements qu'ils n'ont pas honorés et à la qualité des produits alimentaires, etc., doivent être corrigées pour garantir une meilleure maîtrise du processus de passation des marchés. Il sera alors plus aisé d'extraire les données relatives à la performance de chaque fournisseur et d'en faire un aspect essentiel de la sélection des fournisseurs.	L'administrateur chargé de la gestion des fournisseurs poursuit ses travaux visant l'application d'une approche globale de la gestion des fournisseurs, qui prévoit notamment des améliorations du système, des directives et des principes. À ce jour, un examen des fonctionnalités disponibles dans le Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS) laisse à penser que des investissements importants sont nécessaires si la performance des fournisseurs doit être gérée dans WINGS. En attendant, les failles indiquées dans la recommandation sont corrigées par les moyens disponibles, y compris la note issue récemment concernant le suivi et l'évaluation de la performance de chaque fournisseur. En cours.	Décembre 2017	À la lumière des dernières conclusions mises en avant dans les examens préventifs d'intégrité effectués au PAM, le Commissaire aux comptes suggère de donner un caractère prioritaire à cette recommandation et de renforcer les mécanismes de contrôle interne applicables à plusieurs fonctions d'achat – séparation des tâches, vérification préalable des fournisseurs, enregistrement des fournisseurs dans le

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Session de publication	Recommandation	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Calendrier	Observations du Commissaire aux comptes (EB.A/2017)
				Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, etc.
Achats de produits alimentaires au PAM EB.A/2014	Recommandation 6 Le PAM doit mettre en place au Siège, dans ses bureaux régionaux et dans ses bureaux de pays un solide système de gestion des fournisseurs qui devrait, entre autres, permettre: a) de respecter les directives relatives à l'enregistrement de tous les nouveaux fournisseurs; b) de s'assurer que la base de données fournisseurs est complète pour tous les produits et actualisée à intervalles réguliers; c) d'étoffer la réserve de fournisseurs pour garantir une concurrence accrue et une utilisation optimale des ressources; d) de normaliser le délai accordé aux fournisseurs pour soumettre leurs offres; et e) de renforcer le dispositif d'imposition de pénalités aux fournisseurs pour des problèmes	L'administrateur chargé de la gestion des fournisseurs poursuit ses travaux visant l'application d'une approche globale de la gestion des fournisseurs, qui prévoit notamment des améliorations du système, des directives et des principes. Des mesures visant les fournisseurs pour les achats internationaux sont en cours de mise en œuvre au niveau du Siège. Si elles s'avèrent efficaces au niveau du Siège, elles seront déployées pour mise à l'essai et évaluation dans certains bureaux régionaux et bureaux de pays, et éventuellement lancées à l'échelle mondiale, sous réserve de ressources supplémentaires disponibles au titre de la proposition d'investissement. En cours.	Octobre 2017	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Session de publication	Recommandation	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Calendrier	Observations du Commissaire aux comptes (EB.A/2017)
	de qualité ou de retard de livraison.			
Achats de produits alimentaires au PAM EB.A/2014	Recommandation 7 La date d'arrivée requise doit être fixée en tenant compte du délai d'approvisionnement et d'expédition. Le respect de la "date d'arrivée requise" ainsi fixée doit être assuré en mettant en place un suivi approprié.	Des directives assurant que la date d'arrivée requise est fixée et contrôlée sont en cours d'élaboration. Entre-temps, la date d'arrivée requise est, selon la définition actuelle, enregistrée et prise en compte dans le processus du formulaire relatif à la parité et est ensuite enregistrée dans toutes les demandes d'achat. En cours.	Juin 2017	
Achats de produits alimentaires au PAM EB.A/2014	Recommandation 8 a) Le PAM doit regrouper les mesures et les manuels existants et formuler une politique relative à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments, fondée sur une approche de la chaîne d'approvisionnement.	L'Unité chargée de la sécurité sanitaire des aliments et de l'assurance qualité, qui fait partie de la structure intégrée de la chaîne d'approvisionnement, formule une politique institutionnelle en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments. Parmi les mesures qui ont été prises à ce jour pour donner suite à cette recommandation, on peut citer les deux exemples suivants: <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des stratégies visant la qualité et la sécurité sanitaire des aliments ont été élaborées pour des opérations de pays en Iraq, au Nigéria et en République arabe syrienne. ➤ Les accords à long terme de services d'inspection ont été remaniés et leur mise en œuvre a démarré pour cinq des six bureaux régionaux – Bangkok, Le Caire, Dakar, Johannesburg et Nairobi. En cours.	Décembre 2017	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Session de publication	Recommandation	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Calendrier	Observations du Commissaire aux comptes (EB.A/2017)
Achats de produits alimentaires au PAM EB.A/2014	Recommandation 9 b) Alors que le PAM adopte de nouvelles modalités d'achat, il est important de veiller à ce que les ressources et les compétences correspondantes soient disponibles de façon à passer les marchés de manière efficace et économique.	La Division chargée de la chaîne d'approvisionnement est dotée de quatre spécialistes des produits de base. Un financement à long terme est recherché afin qu'ils poursuivent leur tâche. En cours.	Juin 2017	
Entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies EB.A/2014	Recommandation 1 b) Le Réseau d'entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies doit se doter d'une fonction informatisée d'établissement de rapports qui lui permette de saisir en temps réel les services d'appui opérationnel rendus dans le cadre de diverses situations d'urgence et d'évaluer sa performance, et qui lui serve de système intégré de gestion pour analyser le rapport coût-avantages de la qualité de ses services. Il pourrait ainsi donner plus de visibilité à ses donateurs et faire davantage connaître son action aux diverses parties prenantes.	Le Réseau d'entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies a mis en place à Doubaï et à Accra un système de codes-barres dans le cadre de l'initiative visant à optimiser les entrepôts. Grâce au système automatisé qui permet de saisir les données en temps réel, les taux d'erreur sont réduits, et la qualité, la rapidité et la fiabilité des informations saisies se sont améliorées. Les services d'appui opérationnels en ont tiré profit, notamment sur le plan des délais de livraison, de la gestion des livraisons, de la traçabilité et de la facturation. La mise à niveau des quatre plateformes restantes dépend du financement. La mise en place du Tableau de bord du Réseau d'entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies a considérablement renforcé la visibilité opérationnelle dans tout le Réseau; ce tableau de bord permet à la direction d'analyser les données financières et opérationnelles et de prendre des décisions en connaissance de cause visant à améliorer l'efficacité et l'efficacités des opérations. Appliquée.	Appliquée	Le Commissaire aux comptes considère que cette recommandation est close

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Session de publication	Recommandation	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Calendrier	Observations du Commissaire aux comptes (EB.A/2017)
Entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies EB.A/2014	Recommandation 5 b) Le Réseau des entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies pourrait formuler une politique concernant l'attribution à ses partenaires de l'espace de stockage disponible dans ses plateformes en fonction des critères ou points de référence qu'il jugera appropriés.	<p>Dans le cadre de l'examen et de la formulation d'une politique visant à attribuer à ses partenaires de l'espace de stockage dans ses plateformes, le Réseau d'entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies a publié un rapport sur son initiative relative au stockage, qui propose des plafonds pour le stockage des articles de secours essentiels dans chaque plateforme, les stocks prépositionnés étant établis en fonction de la demande potentielle. Compte tenu des compétences et du rôle consultatif du PAM, le Réseau utilisera ce rapport en collaboration avec les partenaires pour décider des besoins de stockage.</p> <p>Appliquée.</p>	Appliquée	Le Commissaire aux comptes considère que cette recommandation est close
Entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies EB.A/2014	Recommandation 6 a) Le PAM doit périodiquement revoir la politique relative aux achats et au prépositionnement de biscuits à haute teneur énergétique dans les plateformes du Réseau des entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies, en tenant compte de leur acceptabilité pour les bénéficiaires ciblés, des réactions des bureaux de pays et de leur pertinence actuelle et future.	<p>Le Service du budget et le Service des achats de produits alimentaires ont passé en revue les capacités de production et décidé de maintenir un stock renouvelable de 120 tonnes de biscuits à haute teneur énergétique dans les plateformes du Réseau d'entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies à Doubaï. Cette décision sera périodiquement réexaminée.</p> <p>Appliquée.</p>	Appliquée	Le Commissaire aux comptes considère que cette recommandation est close

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Session de publication	Recommandation	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Calendrier	Observations du Commissaire aux comptes (EB.A/2017)
Gestion des interventions d'urgence majeures coordonnées au niveau central EB.A/2015	Recommandation 7 Le PAM pourrait accélérer l'adoption de mesures visant à faire face aux risques répertoriés dans le registre central des risques de 2014 en ce qui concerne la "sollicitation excessive des ressources du PAM lorsque les situations d'urgence se multiplient", afin qu'il y soit remédié rapidement.	<p>Le PAM prend des mesures visant à faire face aux risques répertoriés dans le registre central des risques de 2014 en ce qui concerne la "sollicitation excessive des ressources du PAM lorsque les situations d'urgence se multiplient". Malgré les progrès réalisés dans l'actualisation des protocoles d'urgence suite aux consultations de plusieurs partenaires et des directeurs régionaux, leur mise au point définitive est toujours en suspens pour pouvoir intégrer des aspects essentiels de la politique en matière de plans stratégiques de pays et de l'examen du cadre de financement, qui sont en cours d'élaboration. Ces protocoles doivent être rendus officiels d'ici à décembre 2017.</p> <p>Une fois les points de référence interorganisations élaborés, le PAM harmonisera ses protocoles d'urgence avec les protocoles interorganisations.</p> <p>En cours.</p>	Décembre 2017	Compte tenu du nombre relativement faible de membres du personnel international inscrits au fichier des agents mobilisables pour les interventions d'urgence, et comme il l'a souligné dans le rapport d'audit de performance sur les ressources humaines, le Commissaire aux comptes préconise la mise en place d'un "fichier de cadres" sur lequel seraient inscrits des membres du personnel international des classes P-5, D-1 et D-2. Cette réserve de candidats très qualifiés permettrait d'augmenter le nombre de professionnels compétents susceptibles d'être déployés rapidement, ce qui permettrait d'intervenir plus efficacement en situation d'urgence.

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Session de publication	Recommandation	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Calendrier	Observations du Commissaire aux comptes (EB.A/2017)
Gestion des entrepôts EB.A/2015	Recommandation 1 Le PAM pourrait formuler une directive globale d'application générale sur la gestion des entrepôts.	La Division chargée de la chaîne d'approvisionnement a publié le 8 février 2017 des directives globales relatives à la gestion des entrepôts dans le cadre des opérations du PAM. Le manuel des transports fait référence à ce document. Appliquée.	Appliquée	Le Commissaire aux comptes considère que cette recommandation est close
Gestion des entrepôts EB.A/2015	Recommandation 2 Le PAM pourrait instituer un plan de travail et un plan auxiliaire relatifs à la gestion des entrepôts au niveau du Siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays.	La Division du budget et de la programmation présente et met à jour le plan consolidé mensuel relatif à la demande d'après les rapports sur la filière d'approvisionnement, tandis que la Division chargée de la chaîne d'approvisionnement établit des plans mensuels d'approvisionnement et de livraison, comportant des données sur les capacités et les contraintes de stockage. Les analyses effectuées par la suite servent à définir des plans d'action aux niveaux appropriés. Les bureaux de pays utilisent une méthodologie analogue, qui sert de base pour agréger le plan consolidé relatif à la demande et les plans d'approvisionnement et de livraison qui s'ensuivent à différents niveaux. Si nécessaire, la Division chargée de la chaîne d'approvisionnement travaille aussi directement avec les bureaux de pays et leur apporte un soutien pour la mise en œuvre de la méthodologie et l'utilisation appropriée des outils élaborés pour la planification de l'approvisionnement et des livraisons, qui comprend l'entreposage. Appliquée.	Appliquée	Le Commissaire aux comptes considère que cette recommandation est close
Gestion des entrepôts EB.A/2015	Recommandation 3 Le PAM pourrait réviser ses manuels concernant les transports, l'entreposage des produits alimentaires et la gestion des entrepôts, après avoir consulté toutes les parties prenantes concernées.	La Division chargée de la chaîne d'approvisionnement a mis à jour en novembre 2015 la section du manuel des transports relative à la gestion des risques opérationnels. S'agissant de la section sur l'entreposage des produits alimentaires, cette division a consulté les unités compétentes en vue d'actualiser les directives sur la gestion des aliments nutritifs spécialisés.	Décembre 2017	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Session de publication	Recommandation	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Calendrier	Observations du Commissaire aux comptes (EB.A/2017)
		<p>Les consultations avec les bureaux régionaux et les autres parties prenantes ont permis de dégager les suggestions de mises à jour suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les directives liées à la gestion des aliments nutritionnels spécialisés; ➤ Le manuel des transports, section relative à la gestion des entrepôts compte tenu de la mise en service du Système d'appui à la gestion logistique (LESS). <p>En attendant, des matériels de formation et des directives très complets disponibles en ligne sont utilisés dans les pays où le système LESS est opérationnel.</p> <p>En cours.</p>		
Gestion des entrepôts EB.A/2015	Recommandation 4 Le PAM pourrait revoir son mécanisme de contrôle de la planification de l'espace et de l'implantation des stocks.	<p>Alors que les manuels concernant l'entreposage des produits alimentaires et la gestion des entrepôts fournissent des indications sur la planification de l'espace et de l'implantation des stocks, les directives globales relatives à la gestion des entrepôts, en particulier le chapitre 2 (dont il est fait référence dans le manuel des transports), apportent des précisions sur les rôles et les responsabilités, y compris en matière de supervision.</p> <p>Appliquée.</p>	Appliquée	Le Commissaire aux comptes considère que cette recommandation est close
Gestion des entrepôts EB.A/2015	Recommandation 5 Le PAM pourrait s'assurer que tous les bureaux de pays respectent les directives imposées en matière d'inspection périodique des entrepôts pour garantir la qualité des produits alimentaires qui y sont stockés.	<p>Alors que les manuels concernant l'entreposage des produits alimentaires et la gestion des entrepôts fournissent des directives claires sur l'inspection périodique des entrepôts, les directives globales relatives à la gestion des entrepôts récemment publiées mettent l'accent sur la nécessité de remplir ces fonctions importantes et précisent les responsabilités de la direction au regard de l'inspection périodique des entrepôts.</p> <p>Appliquée.</p>	Appliquée	Le Commissaire aux comptes considère que cette recommandation est close

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Session de publication	Recommandation	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Calendrier	Observations du Commissaire aux comptes (EB.A/2017)
Gestion des entrepôts EB.A/2015	<p>Recommandation 6 Le PAM pourrait revoir les mesures prises pour assurer la sécurité incendie et examiner également les polices d'assurance de façon à couvrir les pertes éventuelles d'articles stockés.</p>	<p>Comme indiqué l'an dernier, la Division chargée de la chaîne d'approvisionnement a mis à jour la section du manuel des transports relative à la gestion des risques opérationnels, afin de préciser les responsabilités en matière d'atténuation des risques et de recouvrement des pertes, et de souligner l'importance du remboursement des pertes par les parties responsables. Les discussions se poursuivent avec les parties prenantes internes au sujet d'une assurance systématique pour les articles non alimentaires.</p> <p>En cours.</p>	Septembre 2017	
Gestion des entrepôts EB.A/2015	<p>Recommandation 7 Le PAM pourrait veiller à ce que les articles endommagés ou avariés soient liquidés au plus tôt en suivant les procédures, processus et formalités en vigueur.</p>	<p>Un rapport du système LESS facilite le suivi et la liquidation rapide des articles endommagés ou avariés. Le rapport donne des renseignements sur les produits destinés à être détruits qui sont impropres à la consommation humaine.</p> <p>En outre, les directives globales relatives à la gestion des entrepôts, publiées récemment, apportent des précisions sur les rôles et les responsabilités de la direction dans les opérations d'entreposage.</p> <p>Appliquée.</p>	Appliquée	Le Commissaire aux comptes considère que cette recommandation est close. Pour l'avenir, il est envisagé de procéder à des audits consacrés aux processus et procédures relatifs à la gestion des produits impropres à la consommation humaine ainsi qu'à leur destruction et leur remboursement par les fournisseurs.

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Session de publication	Recommandation	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Calendrier	Observations du Commissaire aux comptes (EB.A/2017)
Gestion des entrepôts EB.A/2015	<p>Recommandation 8</p> <p>Le PAM pourrait veiller à ce qu'un rapprochement mensuel de l'état des stocks communiqué par les partenaires coopérants soit effectué avec les données du Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits afin de vérifier si pertes, gaspillage ou abus avaient eu lieu.</p>	<p>Le rapport sur le rapprochement des produits pour les besoins des systèmes LESS et COMET a été élaboré pour rapprocher les déclarations des partenaires coopérants relatives aux stocks qu'ils détiennent des informations relatives aux livraisons effectuées.</p> <p>Appliquée.</p>	Appliquée	Le Commissaire aux comptes considère que cette recommandation est close
Gestion des entrepôts EB.A/2015	<p>Recommandation 9</p> <p>Le PAM pourrait s'assurer que son Système de gestion de l'apprentissage fasse apparaître la situation exacte de la formation portant sur la gestion des entrepôts.</p>	<p>La formation portant sur la gestion des entrepôts figure comme un thème d'apprentissage dans le Système de gestion de l'apprentissage du PAM. Le personnel intéressé peut contacter le coordonnateur responsable de cette formation au niveau mondial. Il est répondu à toutes les demandes, et les fonctionnaires qui le souhaitent sont invités à s'inscrire auprès de leur unité respective. Toutes les réponses aux demandes sont copiées aux fonctionnaires régionaux chargés de la logistique, qui ensuite optimisent les activités de formation dans la région.</p> <p>Appliquée.</p>	Appliquée	Le Commissaire aux comptes considère que cette recommandation est close

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Session de publication	Recommandation	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Calendrier	Observations du Commissaire aux comptes (EB.A/2017)
Gestion des entrepôts EB.A/2015	Recommandation 10 Le PAM pourrait mettre au point un système d'information de gestion adapté à la gestion des entrepôts qui pourrait inclure, entre autres renseignements, des détails sur le nombre d'entrepôts, leur capacité et leur utilisation, les affaires judiciaires, etc., et ce au niveau central.	Le système LESS comprend des capacités de gestion des entrepôts et fournit des informations plus complètes que le système précédent. Ce système était en place dans tous les bureaux de pays à partir d'octobre 2016. Appliquée.	Appliquée	Le Commissaire aux comptes considère que cette recommandation est close
Comptes annuels vérifiés de 2015 EB.A/2016	Recommandation 1 Le PAM pourrait renforcer ses systèmes et procédures afin de recueillir des détails sur le numéraire qui a été remis au titre de transferts de type monétaire à des partenaires coopérants et à des prestataires de services le 31 décembre au plus tard mais qui n'a pas été distribué à cette date, afin de le comptabiliser pleinement dans les états financiers en tant que compte créditeur en fin d'exercice, avec inscription d'un crédit correspondant en charges.	Le Secrétariat a examiné et révisé les procédures d'enregistrement du numéraire qui a été remis au titre de transferts de type monétaire à des partenaires coopérants et à des prestataires de services mais qui n'a pas encore été distribué. Ces procédures sont décrites dans le manuel de gestion financière des transferts de type monétaire, gestion financière, publié le 1 ^{er} juillet 2016. Les fonds que le PAM transfère aux partenaires coopérants et aux prestataires de service pour distribution aux bénéficiaires sont dans un premier temps traités comme avance/somme à recevoir. L'avance/somme à recevoir est ensuite comptabilisée en tant que charge en fonction des données de distribution. Tout montant non distribué reste comptabilisé en tant qu'avance/somme à recevoir aux fins des états financiers. Appliquée.	Appliquée	Le Commissaire aux comptes considère que cette recommandation est close

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Session de publication	Recommandation	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Calendrier	Observations du Commissaire aux comptes (EB.A/2017)
Comptes annuels vérifiés de 2015 EB.A/2016	Recommandation 2 Le PAM pourrait renforcer le processus de rapprochement entre les inventaires du Système mondial et réseau d'information du PAM, du Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits et du Système d'appui à la gestion logistique et les vérifications physiques des stocks.	Le Secrétariat a renforcé le rapprochement entre WINGS, le système d'inventaire du Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits (COMPAS)/LESS et l'inventaire physique des stocks: i) Avec le retrait de COMPAS, les différences d'interface n'existent plus. ii) Avec la mise en service généralisée de LESS, les différences entre les systèmes ont été réduites car WINGS et LESS constituent un système intégré. iii) Toutes les différences sont rapprochées et justifiées. Appliquée.	Appliquée	Le Commissaire aux comptes considère que cette recommandation est close
Comptes annuels vérifiés de 2015 EB.A/2016	Recommandation 3 Le PAM pourrait analyser l'incidence potentielle des projets ayant atteint la date de clôture financière afin de prévoir des provisions pour annulations de contributions et pour remboursements au 31 décembre.	Le Secrétariat a examiné l'incidence des projets ayant atteint la date de clôture financière afin de prévoir des provisions pour annulations de contributions et pour remboursements, qui sont comptabilisées en fonction de l'expérience des cinq dernières années. À compter de 2016, toutes les annulations de contributions et tous les remboursements concernant des projets ayant atteint la date de clôture financière sont comptabilisés et reflétés dans les états financiers de cet exercice. Ils ne sont plus considérés comme pris en compte dans les estimations de provisions pour annulations de contributions et pour remboursements. Appliquée.	Appliquée	Le Commissaire aux comptes considère que cette recommandation est close
Comptes annuels vérifiés de 2015 EB.A/2016	Recommandation 4 Le PAM pourrait revoir l'article 12.4 du Règlement financier de façon à garantir qu'il est nécessaire d'obtenir l'approbation par le Directeur exécutif pour passer des pertes de produits alimentaires par profits et pertes.	Le Secrétariat a examiné l'article 12.4 du Règlement financier et obtenu l'approbation du Directeur exécutif pour passer les pertes de produits alimentaires par profits et pertes. Les demandes d'approbation seront soumises tous les ans. Appliquée.	Appliquée	Le Commissaire aux comptes considère que cette recommandation est close

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Session de publication	Recommandation	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Calendrier	Observations du Commissaire aux comptes (EB.A/2017)
Programme d'alimentation scolaire EB.A/2016	Recommandation 1 a) Le PAM pourrait continuer de mobiliser les donateurs et le secteur privé afin de combler les déficits de financement des programmes d'alimentation scolaire; il pourrait aussi accorder la priorité aux mesures d'atténuation répertoriées dans le registre central des risques pour faire face à la conjoncture financière difficile en recherchant des financements multilatéraux.	<p>Le PAM continue de plaider en faveur de l'accroissement des financements multilatéraux et pluriannuels. Les engagements de contributions non assorties de restrictions, non affectées à des fins spécifiques et à long terme aident le PAM à assurer la continuité des opérations, car ils permettent d'éviter les déficits de financement des activités, notamment l'alimentation scolaire. Le PAM continue de travailler avec les bailleurs de fonds habituels et les donateurs non habituels, notamment les gouvernements hôtes et les sociétés financières internationales, pour déterminer de nouvelles sources de financement dans des zones géographiques déjà sollicitées et des domaines thématiques déjà exploités, ainsi que dans d'autres. Afin d'appuyer la mise en œuvre de l'approche axée sur la planification stratégique par pays, la Division des partenariats avec les gouvernements a mis au point des outils et des lignes directrices qui aident les bureaux de pays à élaborer des stratégies de mobilisation des fonds et à les intégrer dans les plans stratégiques de pays pilotes ou provisoires</p> <p>Appliquée.</p>	Appliquée	Le Commissaire aux comptes considère que cette recommandation est close
Programme d'alimentation scolaire EB.A/2016	Recommandation 1 b) Le PAM pourrait comptabiliser les crédits budgétaires et les coûts effectifs de l'alimentation scolaire, par activité, de façon à suivre et à contrôler plus étroitement les procédures budgétaires au Siège, au Centre d'excellence, dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de pays.	<p>À la faveur de l'examen en cours du cadre de financement dans le contexte de la feuille de route intégrée, et en concertation avec le Conseil, la direction recherche des moyens d'améliorer la façon dont le PAM rend compte des dépenses par activité.</p> <p>En cours.</p>	Décembre 2018	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Session de publication	Recommandation	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Calendrier	Observations du Commissaire aux comptes (EB.A/2017)
Programme d'alimentation scolaire EB.A/2016	Recommandation 1 c) Le Siège du PAM pourrait affiner l'outil institutionnel de communication de l'information et fournir aux bureaux de pays des instructions pour qu'ils rendent compte des coûts des programmes d'alimentation scolaire par enfant et par an.	Le cadre plus général d'analyse des coûts, qui comprend différents outils d'établissement des coûts, est en cours d'élaboration et s'inscrira dans un cadre pour l'assistance technique à l'intention des gouvernements et des programmes de repas scolaires utilisant la production locale. En cours.	Décembre 2017	
Programme d'alimentation scolaire EB.A/2016	Recommandation 2 Le PAM pourrait revoir les effectifs actuels de l'unité chargée de l'alimentation scolaire au Siège et les adapter aux besoins de cette activité, du point de vue tant financier/budgétaire que fonctionnel.	Un examen des effectifs actuels a été effectué. Les ressources supplémentaires ont été discutées avec le service du budget. Compte tenu des priorités établies à l'échelle du PAM, les effectifs de cette unité financés au titre du budget administratif et d'appui aux programmes n'ont pas été relevés. Appliquée.	Appliquée	Le Commissaire aux comptes considère que cette recommandation est close
Programme d'alimentation scolaire EB.A/2016	Recommandation 3 a) Le PAM pourrait élaborer des indicateurs d'effet direct et de produit pour mesurer la dimension "filet de sécurité" des activités d'alimentation scolaire, en fixant des délais, afin de promouvoir davantage la mise en œuvre de la politique auprès de toutes les parties prenantes.	Le nouveau cadre de suivi et d'évaluation est en cours d'élaboration, y compris des indicateurs d'effet direct et de produit pour mesurer la dimension "filet de sécurité" des activités d'alimentation scolaire; il sera conforme au nouveau Cadre de résultats institutionnels. En cours.	Juin 2017	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Session de publication	Recommandation	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Calendrier	Observations du Commissaire aux comptes (EB.A/2017)
Programme d'alimentation scolaire EB.A/2016	Recommandation 3 b) Des efforts pourraient être consentis dans le cadre des interventions d'alimentation scolaire (à l'échelle des ménages pour ce qui est des rations à emporter) en vue d'améliorer les résultats obtenus au moyen des indicateurs relatifs au score de consommation alimentaire et à l'indice des stratégies de survie dans les pays où ces résultats ont été signalés insuffisants, pour qu'ils contribuent davantage à améliorer la sécurité alimentaire et à réduire l'écart de pauvreté.	<p>Le nouveau cadre de suivi et d'évaluation de l'alimentation scolaire comprendra des orientations sur l'utilisation des indicateurs relatifs au score de consommation alimentaire et à l'indice des stratégies de survie afin que les repas scolaires contribuent davantage à améliorer la sécurité alimentaire.</p> <p>En cours.</p>	Juin 2017	
Programme d'alimentation scolaire EB.A/2016	Recommandation 4 Le PAM pourrait recueillir et analyser des données supplémentaires afin de donner une idée plus claire de la structure de ses dépenses liées à l'alimentation scolaire par rapport à celles du gouvernement, au niveau de revenu du pays ainsi qu'à ses politiques et priorités budgétaires.	<p>Le niveau des effectifs n'a pas permis la mise en œuvre de cette recommandation. Le PAM ou des partenaires opérant à l'échelle mondiale pourraient éventuellement procéder à un examen global de la structure des investissements en faveur de l'alimentation scolaire.</p> <p>En cours.</p>	Décembre 2017	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Session de publication	Recommandation	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Calendrier	Observations du Commissaire aux comptes (EB.A/2017)
Programme d'alimentation scolaire EB.A/2016	Recommandation 5 Le PAM pourrait élaborer en priorité une stratégie actualisée relative à l'alimentation scolaire dans les situations d'urgence.	Le PAM, en collaboration avec un institut de recherche, réexamine son approche relative à l'alimentation scolaire dans les situations d'urgence. Cette étude sur documents devrait donner un aperçu des approches de programmation actuelles et offrir des recommandations sur d'éventuelles nouvelles directions stratégiques. En cours.	Juin 2017	
Programme d'alimentation scolaire EB.A/2016	Recommandation 6 a) Le PAM pourrait envisager de collecter périodiquement des informations sur les indicateurs complémentaires que sont les taux de scolarisation, de fréquentation scolaire et de poursuite des études, en collaboration avec des partenaires, afin de donner une idée de l'impact de ses activités d'alimentation scolaire sur l'accès à l'éducation. Il serait aussi utile de recueillir périodiquement des données auprès des écoles bénéficiant ou non de l'aide du PAM et de les comparer à intervalles réguliers afin de faciliter l'évaluation des effets directs de ces activités.	Le cadre de suivi et d'évaluation en cours d'élaboration sera conforme au nouveau Cadre de résultats institutionnels. Il offrira une série plus complète et plus détaillée d'indicateurs liés à l'éducation que les bureaux de pays pourront utiliser lorsque les programmes d'alimentation scolaire comportent un objectif d'éducation. En cours.	Juin 2017	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Session de publication	Recommandation	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Calendrier	Observations du Commissaire aux comptes (EB.A/2017)
Programme d'alimentation scolaire EB.A/2016	Recommandation 6 b) Le PAM pourrait s'employer en priorité à renforcer ses synergies avec d'autres institutions des Nations Unies et d'autres partenaires pour atteindre les objectifs escomptés, à savoir mettre en place des mécanismes coordonnés pour l'alimentation scolaire et améliorer la qualité de l'éducation.	Le PAM a renforcé sa collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies et d'autres partenaires en adhérant au module mondial sur l'éducation. Il continue de participer au Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale et à d'autres instances mondiales sur la protection sociale et l'éducation. Appliquée.	Appliquée	Le Commissaire aux comptes considère que cette recommandation est close
Programme d'alimentation scolaire EB.A/2016	Recommandation 7 Des indicateurs appropriés pourraient être mis au point, et un suivi et une analyse systématiques des effets directs pourraient être mis en place de façon à évaluer si les activités d'alimentation scolaire ont un impact durable sur l'égalité des sexes.	Le cadre de suivi et d'évaluation en cours d'élaboration sera conforme au nouveau Cadre de résultats institutionnels. Il comprendra des indicateurs spécifiques liés à l'égalité des sexes. En cours.	Juin 2017	
Programme d'alimentation scolaire EB.A/2016	Recommandation 8 a) La mise en œuvre des projets, y compris la résolution des problèmes d'approvisionnement et/ou de financement, pourrait être améliorée dans divers bureaux de pays moyennant un suivi systématique de toutes les parties prenantes de manière à ce que tous les programmes	Du fait de l'insuffisance des ressources affectées aux programmes d'alimentation scolaire, les bureaux de pays du PAM continuent d'enregistrer des écarts fréquents entre le nombre prévu et le nombre effectif d'enfants bénéficiant d'une aide. L'équipe du PAM chargée de l'alimentation scolaire continuera de travailler avec le Département des partenariats, de la gouvernance et de l'action de sensibilisation et avec les nouveaux mécanismes de financement internationaux, comme le fonds Education Cannot Wait, afin de maximiser les financements et de réduire ces écarts au minimum. Appliquée.	Appliquée	Le Commissaire aux comptes considère que cette recommandation est close

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Session de publication	Recommandation	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Calendrier	Observations du Commissaire aux comptes (EB.A/2017)
	d'alimentation scolaire soient exécutés conformément aux plans établis			
Programme d'alimentation scolaire EB.A/2016	Recommandation 9 a) S'agissant des programmes d'alimentation scolaire, le PAM/le Centre d'excellence pourrait préparer des plans réalistes adaptés à la situation de chaque pays, en consultant systématiquement le gouvernement, afin de déterminer le pourcentage d'achats locaux à effectuer auprès de petits exploitants, en particulier de femmes, et d'en accélérer la mise en œuvre.	Le PAM, le Centre d'excellence, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Forum mondial de la nutrition de l'enfant, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et le Partenariat pour le développement de l'enfant mettent au point un cadre de ressources pour les programmes de repas scolaires issus de la production locale. Ce cadre offrira des orientations pour la formulation et la mise en œuvre des programmes pris en charge par des acteurs nationaux, y compris les achats locaux à effectuer auprès de petits exploitants. En cours.	Décembre 2017	
Programme d'alimentation scolaire EB.A/2016	Recommandation 9 b) Le PAM pourrait élaborer des indicateurs et les intégrer dans le Cadre de résultats stratégiques de façon à mesurer l'impact de la production locale/l'alimentation scolaire utilisant la production locale sur la réalisation des objectifs des programmes.	Le cadre de suivi et d'évaluation en cours d'élaboration sera conforme au nouveau Cadre de résultats institutionnels. Ce cadre proposera une série d'indicateurs permettant de mesurer les résultats et les progrès accomplis sur le plan du recours à la production locale et du soutien apporté aux petits exploitants. Ces indicateurs seront conformes aux orientations existantes concernant le soutien que le PAM apporte aux petits exploitants. En cours.	Juin 2017	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Session de publication	Recommandation	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Calendrier	Observations du Commissaire aux comptes (EB.A/2017)
Programme d'alimentation scolaire EB.A/2016	Recommandation 10 Le PAM pourrait, en consultant les gouvernements nationaux, préparer une stratégie de transfert des responsabilités clairement définie et solidement étayée pour chaque bureau de pays afin d'assurer une transition sans heurt vers la prise en charge nationale des programmes d'alimentation scolaire. L'application du cadre SABER-SF par les bureaux de pays devrait être prioritaire chaque fois que le contexte le permet.	Conformément à la politique de 2013, au nouveau Plan stratégique et à la politique en matière de plans stratégiques de pays, le PAM continuera d'aider les gouvernements à assurer la transition vers la prise en charge nationale des programmes, en utilisant l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation (SABER-SF) comme point de référence pour mesurer cette prise en charge. Appliquée.	Appliquée	Le Commissaire aux comptes considère que cette recommandation est close
Programme d'alimentation scolaire EB.A/2016	Recommandation 11 Un dispositif de suivi pourrait être mis en place, en consultant le Siège du PAM et les bureaux de pays, afin que les effets directs des plans d'action formulés après les voyages d'études au Centre d'excellence soient systématiquement pris en compte et mis en exergue dans les rapports normalisés sur les projets, lorsqu'ils sont en rapport avec les projets du PAM.	Le Centre d'excellence, le Département de la gestion des ressources et la Division des politiques et des programmes ont encouragé les bureaux de pays à inclure dans leurs rapports normalisés sur les projets les progrès imputables aux visites effectuées dans le Centre d'excellence. Cet impact, qui est présenté dans les rapports normalisés sur les projets de 2016, a fait l'objet d'un examen de la part de la Division des politiques et des programmes. En cours.	Septembre 2017	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Session de publication	Recommandation	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Calendrier	Observations du Commissaire aux comptes (EB.A/2017)
<p>Programme d'alimentation scolaire EB.A/2016</p>	<p>Recommandation 12 Le Centre, en collaboration avec le Siège et les bureaux régionaux, et en concertation avec les gouvernements, pourrait s'efforcer de fixer un calendrier réaliste pour chaque étape du plan d'action, afin d'en faire un outil de contrôle plus efficace des mesures de suivi. Le Centre d'excellence pourrait aussi revoir le calendrier de ses activités d'appui.</p>	<p>Le Centre d'excellence s'emploie avec les bureaux de pays et les gouvernements nationaux à renforcer les plans d'action et à fixer des étapes pour assurer le suivi des progrès accomplis. Les plans d'action sont contrôlés tous les six mois.</p> <p>Les pays maîtrisent le processus, et les changements de personnel et de gouvernement peuvent avoir une incidence sur la définition des valeurs de référence et des indicateurs utilisés dans l'élaboration des plans.</p> <p>En cours.</p>	<p>Juin 2017</p>	
<p>Programme d'alimentation scolaire EB.A/2016</p>	<p>Recommandation 13 Le Centre d'excellence, en liaison avec le Siège et les bureaux régionaux et après avoir consulté les gouvernements et son partenaire le Gouvernement brésilien, pourrait préparer: un plan annuel/biennal pour chacune de ses activités à court terme; puis un plan stratégique/prospectif quinquennal à moyen terme; et un plan à long terme ou un document d'orientation sur 20 ans définissant les perspectives de croissance du Centre et l'appui qui serait fourni aux pays sur la durée,</p>	<p>Les activités d'alimentation scolaire sont planifiées au niveau des bureaux de pays et intégrées dans les projets ou les plans stratégiques de pays.</p> <p>Le Centre d'excellence a offert à tous les bureaux régionaux un appui lors de la formulation des plans stratégiques de pays. Le rôle accordé au Centre d'excellence et à la coopération Sud-Sud dans les plans stratégiques de pays permettra d'inscrire plus facilement la collaboration avec le Centre dans une perspective à plus long terme.</p> <p>En cours.</p>	<p>Décembre 2017</p>	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Session de publication	Recommandation	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Calendrier	Observations du Commissaire aux comptes (EB.A/2017)
	notamment aux pays prioritaires.			
Programme d'alimentation scolaire EB.A/2016	Recommandation 14 Le Centre d'excellence, en coordination avec le Siège et la Division de la gestion et du suivi de la performance, pourrait élaborer des normes et critères de mesure pour évaluer sa contribution sur le plan tant quantitatif que qualitatif.	Le PAM a mené une étude destinée à évaluer les contributions apportées par le Centre d'excellence au fil des quatre dernières années. Une stratégie de diffusion et d'appropriation sera ensuite élaborée afin d'en appliquer les recommandations. Les résultats en seront exploités lors de la poursuite des discussions avec la Division de la gestion et du suivi de la performance concernant l'élaboration de normes et de mesures pour rendre compte des résultats obtenus grâce à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire. En cours.	Décembre 2017	
Programme d'alimentation scolaire EB.A/2016	Recommandation 15 Le PAM pourrait s'assurer que les systèmes établis et les procédures définies dans la stratégie de suivi et d'évaluation des programmes d'alimentation scolaire sont respectés, tant au siège que dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays, grâce à des contrôles réguliers. Le PAM pourrait également privilégier les mesures d'atténuation des risques institutionnels liés au système de gestion de la performance.	L'Unité chargée des filets de sécurité et de la protection sociale continue de participer au processus d'examen des plans stratégiques de pays afin de promouvoir le respect de la politique et des orientations techniques ainsi que des procédures de mesure des résultats existantes. Au titre du processus d'élaboration du Cadre de résultats institutionnels, cette unité contribue aussi aux discussions concernant les indicateurs relatifs à l'alimentation scolaire et d'autres indicateurs auxquels l'alimentation scolaire contribue, en se fondant sur le cadre de suivi et d'évaluation de l'alimentation scolaire. Appliquée.	Appliquée	Le Commissaire aux comptes considère que cette recommandation est close

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Session de publication	Recommandation	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Calendrier	Observations du Commissaire aux comptes (EB.A/2017)
Service du transport aérien du PAM EB.A/2016	Recommandation 1 Le PAM pourrait revoir la disposition pertinente du manuel du transport aérien pour qu'elle prenne en compte le facteur de la charge marchande et non le nombre de passagers comme critère de sélection de l'appareil pour le transport de passagers.	<p>Les appels d'offres, qui constituent une annexe du manuel du transport aérien, ont été révisés afin de prendre en compte le nombre de passagers et le volume de fret (charge marchande) en tant que paramètres standard. La section du manuel relative aux accords de transport aérien incorporera un paragraphe correspondant à cette révision.</p> <p>En cours.</p>	Mars 2017	
Service du transport aérien du PAM EB.A/2016	Recommandation 2 Le Service du transport aérien du PAM devrait envisager de revoir les dispositions du manuel de transport aérien concernant la gestion des contrats pour y ajouter des clauses relatives aux voies de recours, en vue de préserver ses intérêts lorsqu'il passe des accords d'affrètement aérien.	<p>Le Service du transport aérien du PAM a évalué l'incidence qu'aurait l'ajout des clauses relatives aux voies de recours – garantie de soumission, garantie de bonne exécution, dommages et intérêt – sur l'efficacité opérationnelle des activités de transport aérien du Programme. Il a conclu que l'ajout de l'une des nouvelles clauses proposées aurait une incidence négative sur l'aptitude du PAM à intervenir avec efficacité et efficacité du fait d'une réactivité inévitablement réduite due à l'allongement des délais d'intervention, à l'augmentation des coûts, ou aux deux.</p> <p>Le Service du transport aérien étudie la possibilité d'adopter une clause de protection inspirée du modèle établi par le Département de l'appui aux missions des Nations Unies, mais seulement dans le cas des accords d'affrètement aérien à long terme.</p> <p>Le Service prend également des mesures visant à renforcer les clauses d'exécution dans les contrats en vigueur.</p> <p>Dans l'intervalle, le PMA estime que les mesures en place sont suffisantes pour atténuer les risques résiduels.</p> <p>En cours.</p>	Mars 2017	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Session de publication	Recommandation	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Calendrier	Observations du Commissaire aux comptes (EB.A/2017)
Service du transport aérien du PAM EB.A/2016	Recommandation 3 Le Service de transport aérien devrait procéder à un examen régulier du système de gestion de la qualité et réaliser les autres études d'assurance qualité requises à l'issue de ces examens réguliers. De même, il conviendrait d'effectuer chaque année l'évaluation prescrite de l'assurance de la sécurité des opérations de transport aérien sur le terrain.	Le cadre applicable aux examens d'assurance qualité a été mis à jour et communiqué à tous les chefs du transport aérien sur le terrain et aux responsables concernés au Siège. La planification des évaluations d'assurance de la qualité des opérations de transport aérien sur le terrain a été révisée en fonction du nouveau cadre de gouvernance du service de transport aérien. L'Unité de la sécurité aérienne a amélioré le suivi et la planification des missions d'assurance de la sécurité des opérations de transport aérien sur le terrain (AFOSA). Le plan des missions d'évaluation d'assurance de la qualité pour 2017 est conforme à la nouvelle approche. Appliquée.	Appliquée	Le Commissaire aux comptes considère que cette recommandation est close
Service du transport aérien du PAM EB.A/2016	Recommandation 4 Le Service du transport aérien du PAM devrait évaluer régulièrement les exploitants aériens certifiés avec lesquels il a passé un contrat au moyen des évaluations de l'exécution du contrat du transporteur aérien, et produire des rapports d'évaluation qui soient objectifs, interprétables et réalisables.	Le Service du transport aérien a élaboré un formulaire en ligne pour l'évaluation de l'exécution du contrat du transporteur aérien, qui permet au PAM: <ul style="list-style-type: none"> ➤ de s'assurer que les formulaires d'évaluation des transporteurs aériens sont correctement remplis; ➤ de surveiller que les évaluations sont effectuées en temps voulu; ➤ de vérifier que l'information est disponible à l'échelle mondiale et en temps utile; ➤ de justifier les notes attribuées aux entités ayant été évaluées; et ➤ d'obtenir des données de base à des fins d'analyse et de statistiques. Appliquée.	Appliquée	Le Commissaire aux comptes considère que cette recommandation est close

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Session de publication	Recommandation	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Calendrier	Observations du Commissaire aux comptes (EB.A/2017)
Service du transport aérien du PAM EB.A/2016	Recommandation 5 Le Service du transport aérien devrait envisager d'établir des centres de services à la clientèle dans le cadre de ses opérations de terrain et veiller à ce que des enquêtes semestrielles soient régulièrement effectuées auprès des clients.	Des centres de services à la clientèle en rapport avec la taille des opérations ont été mis en place. Des responsables des services à la clientèle ont été désignés et leurs coordonnées ont été communiquées aux clients. Des enquêtes auprès des clients sont effectuées comme prévu dans les documents de projet. Appliquée.	Appliquée	Le Commissaire aux comptes considère que cette recommandation est close
Service du transport aérien du PAM EB.A/2016	Recommandation 6 L'Unité de la sécurité aérienne devrait veiller à ce que tous ses agents suivent les programmes de formation exigés.	Afin d'améliorer la documentation relative à la formation de ses agents, l'Unité de la sécurité aérienne a diffusé un document d'orientation sur la politique et le programme de formation de l'Unité de la sécurité aérienne, qui décrit la formation au sein de l'Unité, notamment la formation dispensée à l'arrivée dans l'Unité et la planification et le suivi des formations. Appliquée.	Appliquée	Le Commissaire aux comptes considère que cette recommandation est close
Comptes annuels vérifiés de 2016 (EB.A/2017)	Recommandation 1 Le Commissaire aux comptes recommande au PAM de renforcer l'harmonisation des systèmes de gestion des bénéficiaires en augmentant le taux de déploiement du système SCOPE et en intégrant de manière systématique le relevé des données digitales nécessaires à l'identification des bénéficiaires.	Acceptée. Le Secrétariat renforcera l'harmonisation des systèmes de gestion des bénéficiaires et augmentera le taux de déploiement du système SCOPE.	Décembre 2017	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Session de publication	Recommandation	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Calendrier	Observations du Commissaire aux comptes (EB.A/2017)
Comptes annuels vérifiés de 2016 (EB.A/2017)	Recommandation 2 Le Commissaire aux comptes recommande au PAM d'actualiser régulièrement les données concernant les bénéficiaires, de documenter le suivi des modifications et de superviser les mises à jour.	Acceptée. Le Secrétariat actualisera régulièrement les données concernant les bénéficiaires, documentera le suivi des modifications et supervisera les mises à jour.	Décembre 2017	
Comptes annuels vérifiés de 2016 (EB.A/2017)	Recommandation 3 Le Commissaire aux comptes recommande au PAM de mettre en place un système sécurisé de transmission des données concernant les bénéficiaires permettant de s'assurer que le fichier transmis par l'expéditeur correspond en tout point au fichier reçu par le destinataire (exportation, envoi et intégration sécurisés par automatisation du processus).	Acceptée. Le Secrétariat va mettre en place un système sécurisé de transmission des données concernant les bénéficiaires. Celles-ci sont déjà sécurisées lors de leur transmission depuis et vers le système SCOPE, qui est en train d'être mis en service pour toutes les opérations utilisant des transferts de type monétaire.	Décembre 2017	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Session de publication	Recommandation	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Calendrier	Observations du Commissaire aux comptes (EB.A/2017)
Comptes annuels vérifiés de 2016 (EB.A/2017)	Recommandation 4 Le Commissaire aux comptes recommande au PAM d'étendre, sous la supervision étroite du Siège, les analyses de données relatives aux ventes effectuées par les détaillants et de les orienter vers une utilisation permettant de détecter d'éventuelles erreurs ou fraudes et d'assurer la traçabilité des travaux effectués dans ce domaine.	Acceptée. Le Secrétariat analysera plus avant les données relatives aux ventes effectuées par les détaillants afin de faciliter la détection d'éventuelles erreurs ou fraudes et d'assurer la traçabilité des travaux effectués dans ce domaine.	Décembre 2017	
Comptes annuels vérifiés de 2016 (EB.A/2017)	Recommandation 5 Le Commissaire aux comptes recommande au PAM d'effectuer une analyse approfondie de l'ensemble des conditions qui accompagnent les contributions, notamment celles pour lesquelles le donateur se réserve le droit de préciser ultérieurement leur utilisation, et d'en tirer les conséquences pour le traitement comptable approprié au sens de la norme IPSAS 23.	Acceptée. Le Secrétariat analysera les conditions associées aux contributions, notamment celles pour lesquelles le donateur se réserve le droit d'en préciser ultérieurement l'utilisation, afin de déterminer le traitement comptable approprié.	Décembre 2017	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Session de publication	Recommandation	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Calendrier	Observations du Commissaire aux comptes (EB.A/2017)
Comptes annuels vérifiés de 2016 (EB.A/2017)	Recommandation 6 Le Commissaire aux comptes recommande au PAM de recenser tous les organismes tiers pour lesquels il assure une mission de secrétariat et de gestion de fonds, d'analyser le cadre juridique pour déterminer s'il agit ou non en tant qu'agent au sens de la norme IPSAS 9, et d'en tirer les conséquences pour la politique comptable à appliquer.	Acceptée. Le Secrétariat recensera tous les organismes tiers pour lesquels il assure une mission de secrétariat et de gestion de fonds, analysera le cadre juridique, et appliquera le principe comptable approprié.	Décembre 2017	
Comptes annuels vérifiés de 2016 (EB.A/2017)	Recommandation 7 Le Commissaire aux comptes recommande au PAM de réexaminer le traitement comptable des accords de partenariat relatifs aux moyens en attente et de préciser dans la note 1 aux états financiers la politique appliquée.	Acceptée. Le Secrétariat réexaminera le traitement comptable des accords de partenariat relatifs aux moyens en attente et précisera la politique appliquée dans la note 1 aux états financiers.	Décembre 2017	

TABLEAU 2: POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN ATTENTE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Session de publication	Recommandation	Réponse apportée/mesures prises par le PAM	Calendrier	Observations du Commissaire aux comptes (EB.A/2017)
Comptes annuels vérifiés de 2016 (EB.A/2017)	<p>Recommandation 8</p> <p>Le Commissaire aux comptes recommande au PAM d'améliorer la traçabilité de la piste d'audit entre les contributions enregistrées dans WINGS et la documentation contractuelle correspondante, et de renforcer le suivi des créances tant sur le terrain qu'au Siège, grâce à un suivi par donateur.</p>	<p>Acceptée.</p> <p>Le Secrétariat améliorera la traçabilité de la piste d'audit entre les contributions enregistrées dans WINGS et la documentation contractuelle correspondante, et renforcera le suivi des créances.</p>	Décembre 2017	
Comptes annuels vérifiés de 2016 (EB.A/2017)	<p>Recommandation 9</p> <p>Le Commissaire aux comptes recommande au PAM de prendre des mesures pour examiner les points d'attention qu'il a relevés concernant les contrôles généraux informatiques et les contrôles applicatifs de WINGS.</p>	<p>Acceptée.</p> <p>Le Secrétariat va prendre des mesures pour examiner les points d'attention relevés concernant les contrôles généraux informatiques et les contrôles applicatifs de WINGS.</p>	Décembre 2017	

Liste des sigles utilisés dans le présent document

AFOSA	assurance de la sécurité des opérations de transport aérien sur le terrain
COMET	outil des bureaux de pays pour une gestion efficace
COMPAS	Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
LESS	Système d'appui à la gestion logistique
SABER-SF	approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM